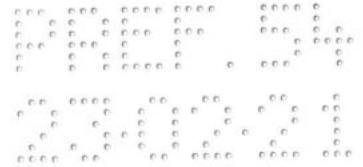




Conseil municipal du 16 février 2021 à 18h30

Ordre du jour

- 1. Modalités d'organisation des réunions du Conseil municipal par visioconférence**
- 2. Rapport d'orientation budgétaire 2021**
- 3. Attribution d'une subvention à un groupe d'étudiants de l'IUT Nancy-Brabois**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 16 FEVRIER 2021 A 18h30

- Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Brigitte MÉNARD, Daniel
PUCELLE, Emmanuelle CAMPOS, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON, Françoise
GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien ARNOULD,
Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Brigitte AYMOND, Cédric BORRI, Natacha
STAHLER Francis HOFFER, Danièle KUTA,
- Etaient excusés : Lidia THIERY donne pouvoir à Didier SARTELET,
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER,
Matthieu PROLONGEAU,
Florence CLIQUET,
Hélène BAROTH,
- Etaient Absents : Hervé WILLER,
Brigitte GAYTTÉ,
Edouard CARRE,
Daniel ÉTIENNE,

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 22

Date de la convocation : le 10 février 2021

Délibération n° 1 - Modalités d'organisation des réunions du Conseil Municipal par visioconférence :

L'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire permet au maire d'organiser les réunions du conseil municipal par visioconférence.

Il est précisé au IV de l'article 6 les dispositions suivantes :

- le quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls membres présents ;
- un membre du conseil municipal peut disposer de deux pouvoirs.

Sont déterminées par délibération au cours de la réunion :

- les modalités d'identification des participants ;
- d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Modalités d'identification des participants :

Il est proposé de procéder à l'appel des élus en début de séance. A l'appel de son nom, l' élu précise s'il possède un ou plusieurs pouvoirs.

Modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

Les débats seront conservés pour l'établissement des comptes-rendus.

Les séances pourront être diffusées sur le site internet, Facebook ou autres réseaux sociaux, sauf séances à huis clos.

Modalités de scrutin :

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public.

Le scrutin public est organisé par appel nominatif. A l'appel de son nom, l' élu indique s'il vote pour, contre, s'il s'abstient ou s'il ne participe pas au vote. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le point sera reporté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. Cette séance ne pourra pas se tenir par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** les modalités d'organisation des réunions du Conseil Municipal en téléconférence.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,

Didier SARTELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 16 FEVRIER 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Matthieu PROLONGEAU,
Brigitte MÉNARD, Daniel PUCELLE, Emmanuelle CAMPOS, Fabrice DARDINIER, Maggy
AULON, Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER,
Julien ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Brigitte AYMOND, Cédric
BORRI, Natacha STAHLER Francis HOFFER, Danièle KUTA,

Etaient excusés : Lidia THIERY donne pouvoir à Didier SARTELET,
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER,
Florence CLIQUET,
Hélène BAROTH,

Etaient Absents : Hervé WILLER,
Brigitte GAYTTÉ,
Edouard CARRE,
Daniel ÉTIENNE,

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 23

Date de la convocation : le 10 février 2021

Délibération n° 2 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 :

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.). Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet aux membres du conseil dans le respect de la réglementation en la matière de débattre des grandes lignes des actions qui pourront être menées en 2021, tout en ayant à l'esprit l'obligation de continuer à gérer avec prudence et détermination les finances communales en raison notamment du contexte financier national et de la diminution des dotations et des possibilités de financement des projets.

Chaque commission s'est réunie pour débattre des orientations 2021.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport existant (ci-joint).

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

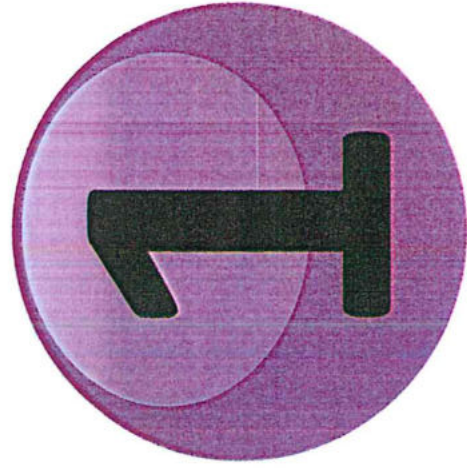


Didier SARTELET



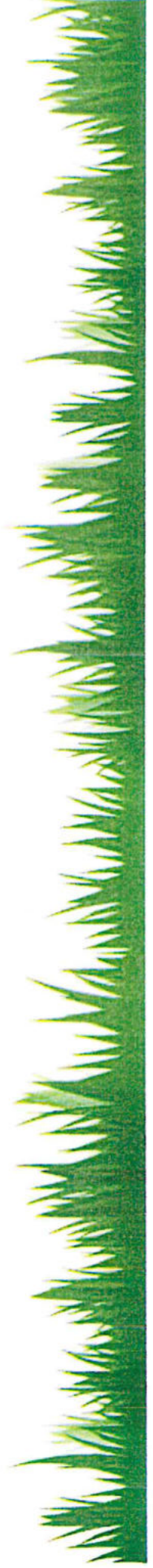
Heillecourt
Ville de

Débat d'orientation budgétaire 2021



Environnement général

—
Ville de Heillecourt



Le projet de loi de finances 2021 est largement consacré à la relance de l'activité économique et de l'emploi. Il déploie une partie des crédits du plan « France relance » qui avait été annoncée en septembre dernier et présentée comme une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays avec l'objectif de bâtir la France de 2030.

Les moyens consacrés par le gouvernement sont conséquents, à hauteur de 100 milliards d'euros, soit 1/3 du budget annuel de l'Etat. 40 % ont été financés par l'Union européenne, des fonds mobilisables par les Etats membres jusqu'en 2026 et remboursables jusqu'en 2058.

Ce plan de relance, composé de cent mesures, s'articule autour de trois priorités :

- la transition écologique, pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable,
- la compétitivité, pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés,
- la cohésion sociale et territoriale, pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.



C – L’ATTENTE D’UNE NOUVELLE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES ET SES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES 1

Dans son appréciation de la cohérence entre le projet de loi de finances pour 2021 et la loi de programmation des finances publiques, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) fait état d’un certain manque de lisibilité et estime ainsi nécessaire l’adoption, dès le printemps 2021, d’une loi de programmation des finances publiques (LPPF) fixant une nouvelle trajectoire d’évolution du PIB et des finances publiques. A moyen terme, la « soutenabilité » de la dette et la résorption des déficits publics deviendront en effet un enjeu central.

Selon la Constitution française, depuis sa révision de 2008, « les orientations pluriannuelles des finances publiques sont définies par des lois de programmation. Elles s’inscrivent dans l’objectif d’équilibre des comptes des administrations publiques ».

Le Haut Conseil des Finances Publiques considère que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 est désormais caduque. Elle constitue désormais une référence dépassée, qu’il s’agisse du scénario macroéconomique ou de finances publiques, et appelle à l’adoption, dès le printemps 2021, d’une nouvelle loi de programmation des finances publiques. Le rapporteur général du budget souscrit à l’analyse du HCFP en soulignant la complexité de prévisions dans un contexte de forte incertitude concernant l’évolution de la situation sanitaire en France et dans le monde. La discussion de cette nouvelle loi de programmation devra ainsi intervenir une fois la situation sanitaire stabilisée ou rendue plus prévisible.



D – LA CONFIRMATION DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D’HABITATION

1

La loi de finances pour 2018 avait exonéré de taxe d’habitation en trois ans les contribuables dont le revenu fiscal de référence de 2017 n’excédait pas 27 000 € soit environ 80 % des ménages.

La loi de finances pour 2020 a organisé la sortie progressive de l’assujettissement pour les ménages non concernés par la réforme de 2018, soit environ 20 % des contribuables, en les exonérant de TH à hauteur de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022 pour une suppression définitive de la TH en 2023.

A compter de 2021, le dégrèvement de TH est transformé en exonération et le produit TH qui continue à être acquitté de manière dégressive est affecté au budget de l’Etat. De nouvelles ressources sont donc allouées aux budgets locaux.

Le montant d’exonération, soit la base de compensation, correspond aux taux 2017 multipliés par les bases 2020 majorée des compensations fiscales. Pour les communes, la compensation s’opérera sous la forme d’un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

S’agissant des résidences secondaires, l’impôt subsiste est renommé « Taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale » (THRS). Pour Heillecourt, le produit THRS commune représente 5.358 € (26 résidences).
Le PLF 2021 n’a pas d’incidence sur les règles de compensations des communes.



D – LA CONFIRMATION DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D’HABITATION

3

PRODUIT COMMUNE AVANT REFORME

TH et allocations compensatrices 735 334 €
TFB communal 589 610 €

Total produit avant réforme 1 324 944 €

PRODUIT APRES REFORME

TFB avant réforme 589 610 €
TFB départemental transféré 1 286 809 €

Total produit après réforme 1 876 419 €

COEFFICIENT CORRECTEUR (Coco) = 0.70610242 = **1 324 944 €**



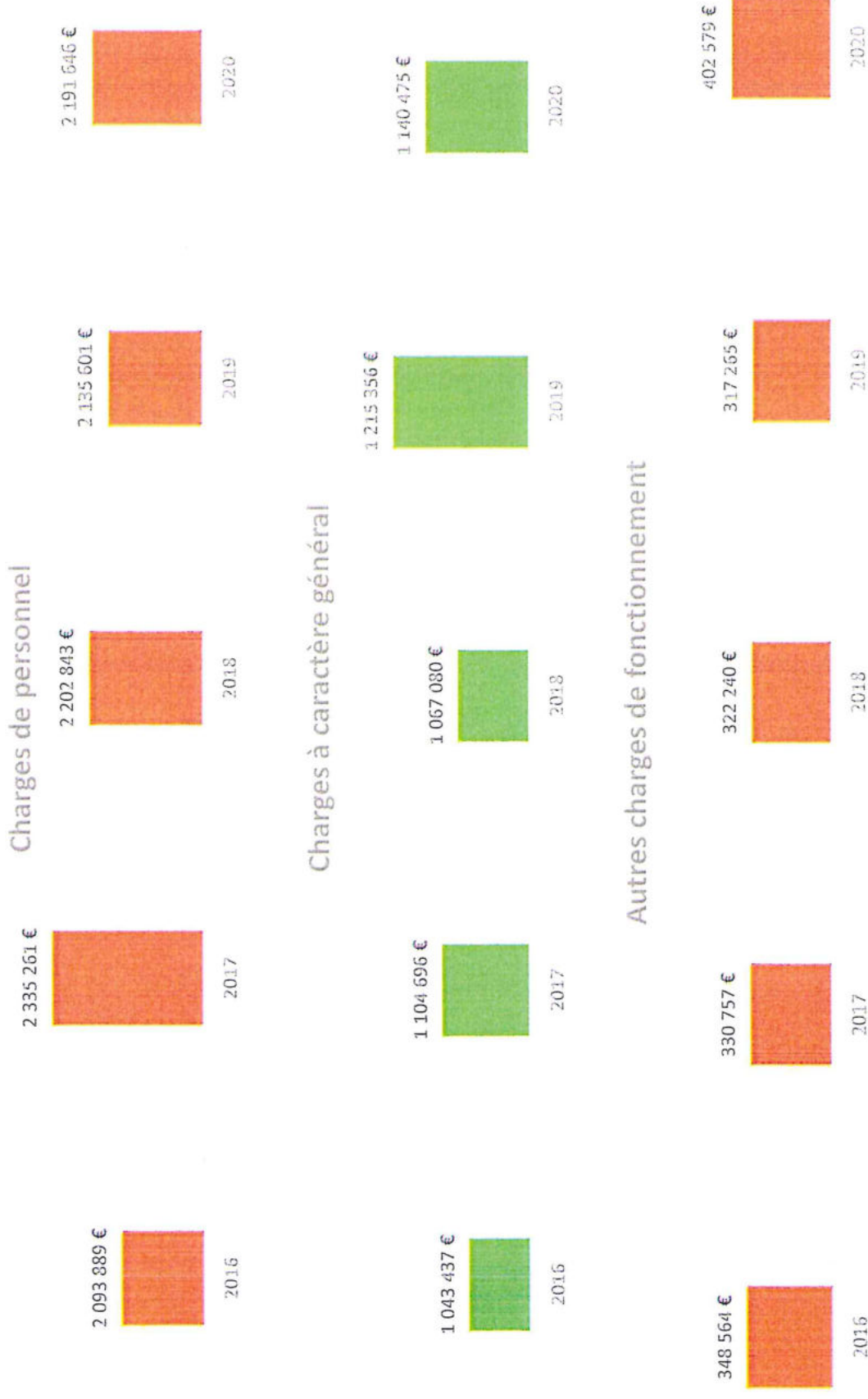


Analyse Budgets 2016-2020

Ville de Heillecourt 

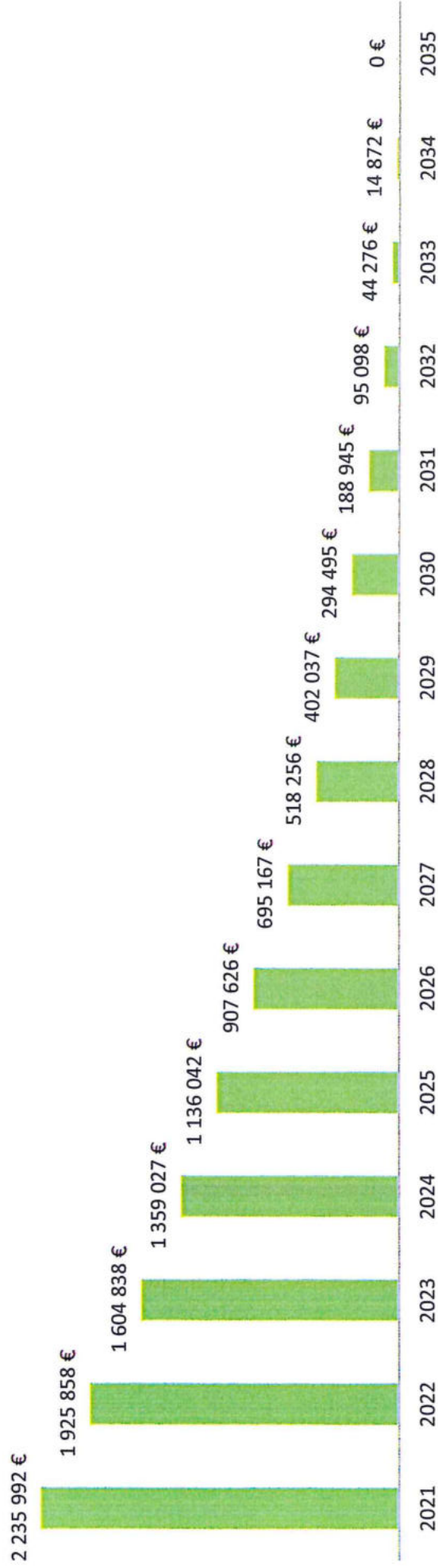


Evolution des charges de fonctionnement



Structure de la dette

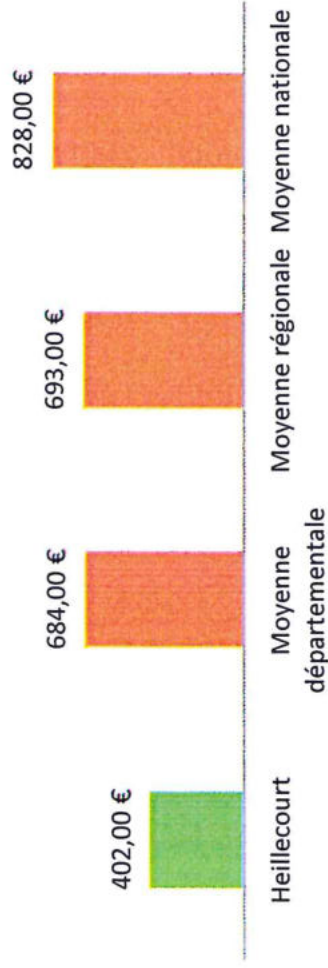
CRD au 31/12



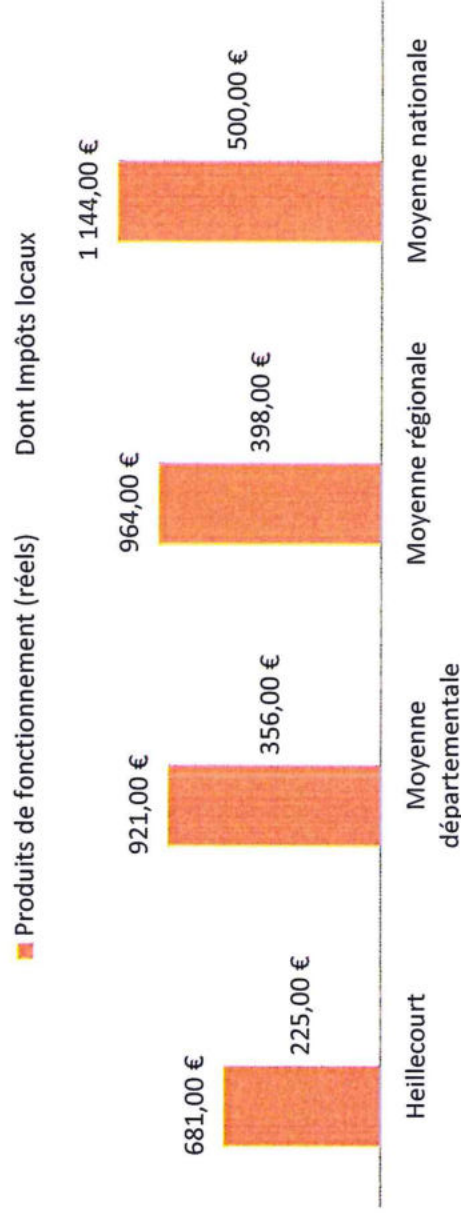
Chiffres par habitant (2019)



Encours de la dette

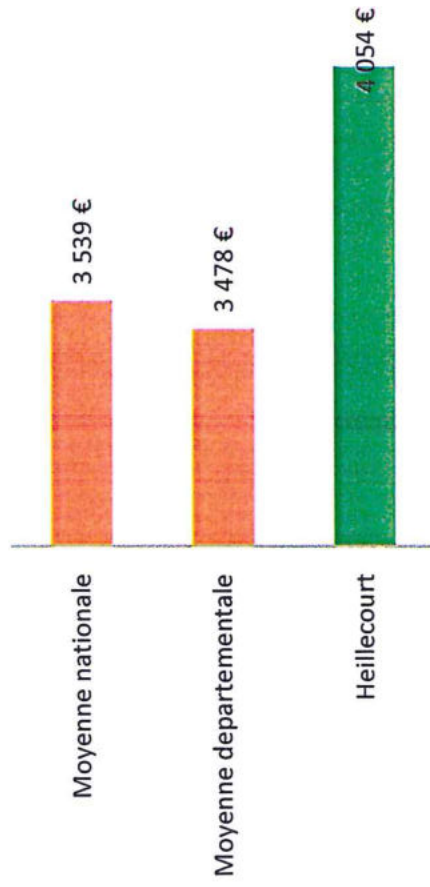


Produits de fonctionnement

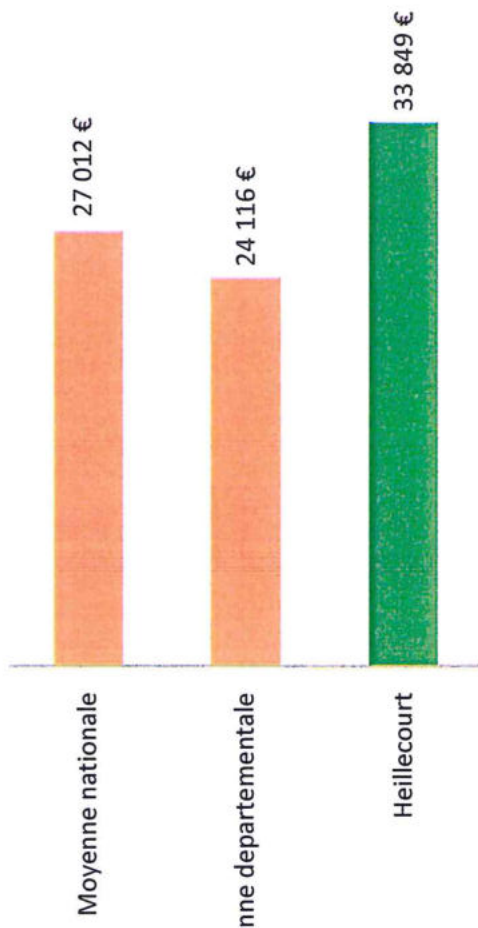


Données communales

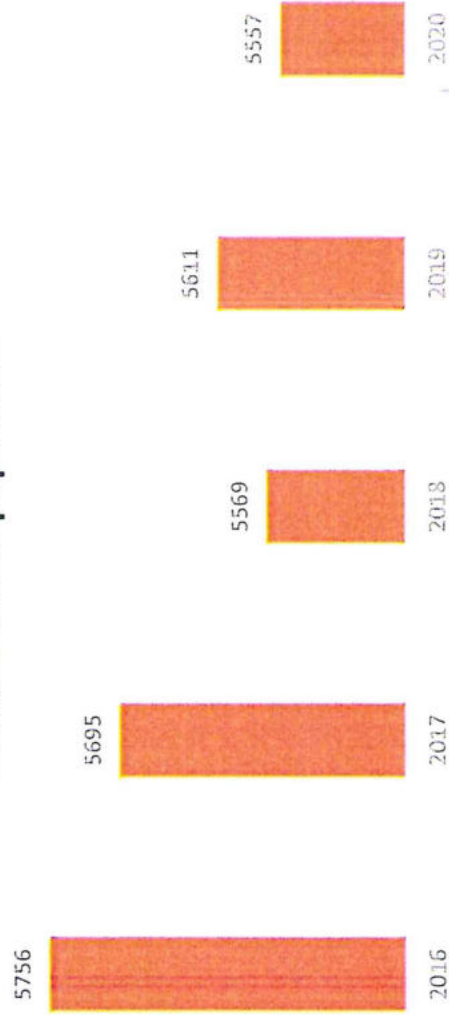
Valeurs locatives moyenne des locaux d'habitation



Revenu fiscal moyen par foyer



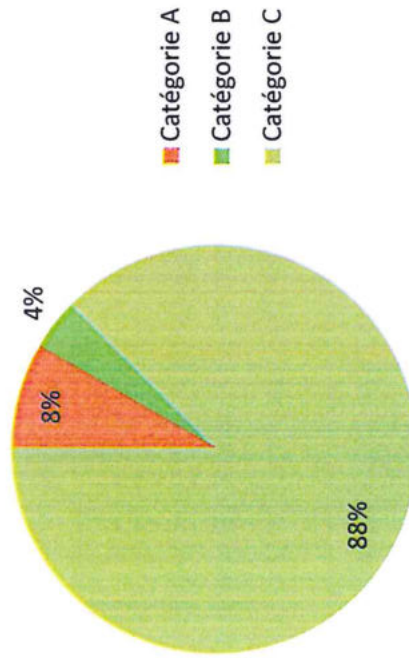
Evolution de la population



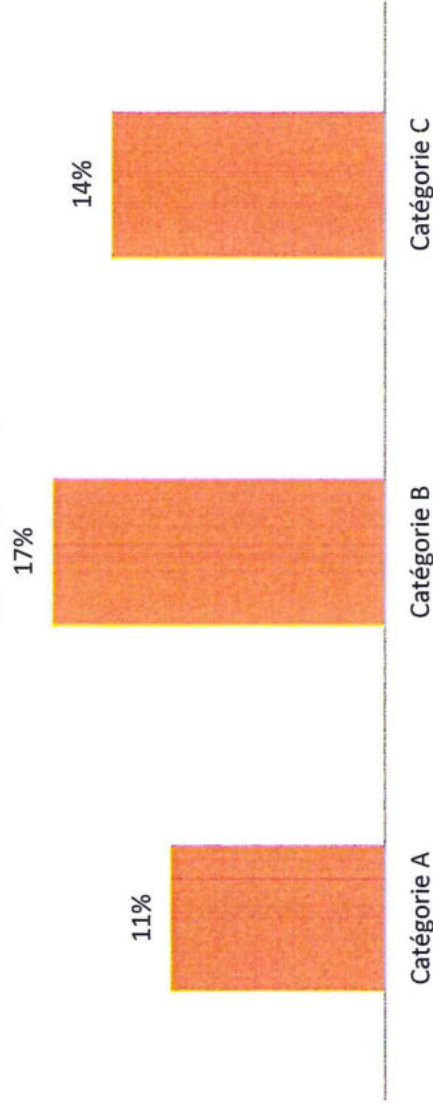
Effectifs de la collectivité

	Effectif par catégorie	Temps complet	Temps non complet
Catégorie A	4	4	0
Catégorie B	2	2	0
Catégorie C	42	31	11

Effectif par catégorie



Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie (2019)





Perspectives 2021 – 2022 – 2023


Ville de Heillecourt



Finances, budget, RH

Orientations proposées pour le budget 2021

- Développer le bien-être au travail / Valoriser notre service public
 - ✓ Aménagement d'un espace convivial en 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville
 - ✓ Aménagement d'un espace pour les formations à distance agents/élus
 - ✓ Mobilier et aménagement des espaces de travail*
- Moderniser les outils de travail
 - ✓ Classement, élimination et réorganisation des archives communales*
 - ✓ Renouvellement du parc informatique*
 - ✓ Modernisation des logiciels métiers (compta/RH/élections/état-civil)
 - ✓ Raccordement de tous les sites municipaux au réseau Métropole*
- Mise en adéquation des services rendus et des moyens humains en regard

*Plan pluriannuel

Prévention Sécurité Circulation

Ce triptyque fait l'objet d'une programmation pluriannuelle

PREVENTION

Actions de prévention et sensibilisation à destination :

- des écoles : théorie et mise en pratique
- du collège : information, théorie et mise en pratique
- tout public : conférences thématiques, VSA, SVP,...

SECURITE

- Vidéoprotection
- Caméra piéton
- Radar de vitesse pédagogique nomade
- Signaux d'alertes sonores et lumineux
- Patrouilles VTT

CIRCULATION

- Circulations douces
- Evolution de l'offre de stationnement
- Conférences-Débats thématiques

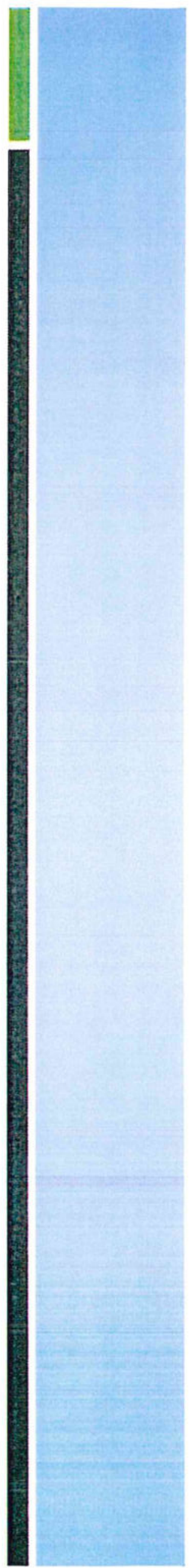
RESSOURCES HUMAINES

Prévision d'embauche d'un Policier Municipal





Sport-santé, Politique de la jeunesse



Dès 2021 et pour exemples :

- ✓ Faire du Parc de l'Embanie un outil pédagogique
- ✓ Réaliser le projet jardin pédagogique
- ✓ Promouvoir les sports innovants
- ✓ Faire de Heillecourt une ville proactive en secourisme
- ✓ Renforcer le volet prévention des chantiers jeunes
- ✓ Réorganiser l'accueil collectif de mineurs
- ✓ Encourager les formations BAFA
- ✓ Accompagner la pratique extérieure du tir à l'arc
- ✓ Renforcer la place du CME dans la vie locale
- ✓ ...



Dans notre commune, la place que la culture et l'animation occupe est prépondérante dans le développement social, éducatif et citoyen.

Nous souhaitons mettre en place et coordonner des animations qui permettront de favoriser la communication et le développement du lien social au sein de notre territoire et la MTL en est le point central.

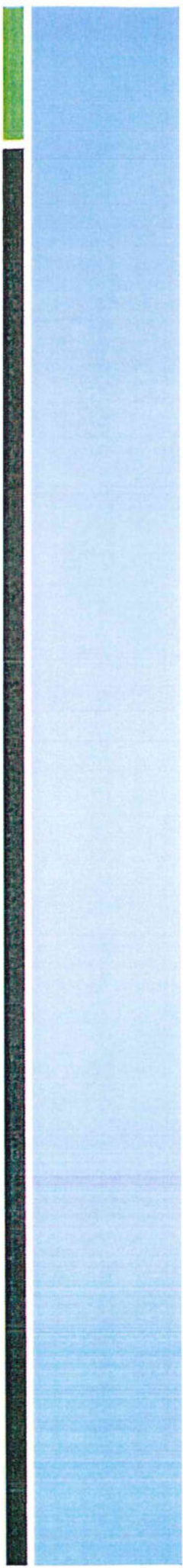
Le but est de monter des projets aussi souvent que possible, en transversalité avec d'autres commissions.

Par exemple : le projet séniors





Environnement / Développement économique



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1- Constitution des fichiers des entreprises. Premiers contacts selon calendrier.
- 2- Contact Métropole pour réalisation panneaux identification des entreprises.
- 3- Contacts à établir pour objectif d'étendre le périmètre de la zone « ATP ».

ENVIRONNEMENT

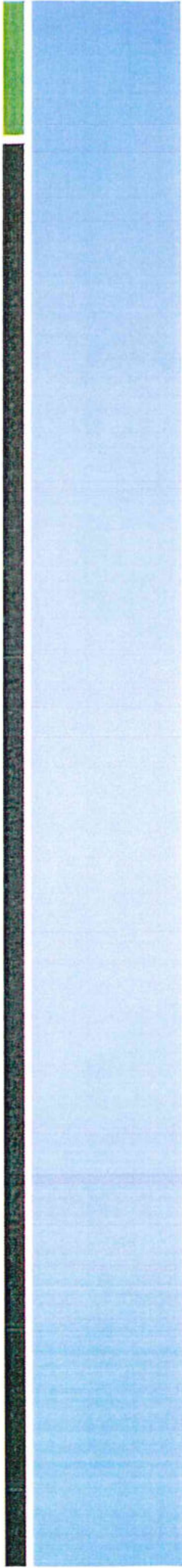
- 1- Suivi : plantation de haies champêtres. Plan de reboisement dans le parc.
- 2- Soutien d'un projet « découverte du parc » mené par des étudiants.
- 3- Requalification des parcelles des jardins communaux.
- 4- Projet de réaménagement d'un rond-point rue de Brest
- 5- Réhabilitation de la fontaine - Place de la fontaine.



- L'Agenda d'Accessibilité Programmée sur les bâtiments
- Valorisation du Patrimoine Communal
- Transversalité entre les commissions



Action éducative



Action éducative

Orientations proposées pour le budget 2021

Pérennité :

Gestion responsable des dotations et subventions aux écoles afin d'apporter un soutien aux enseignants, aux projets d'école et extrascolaires

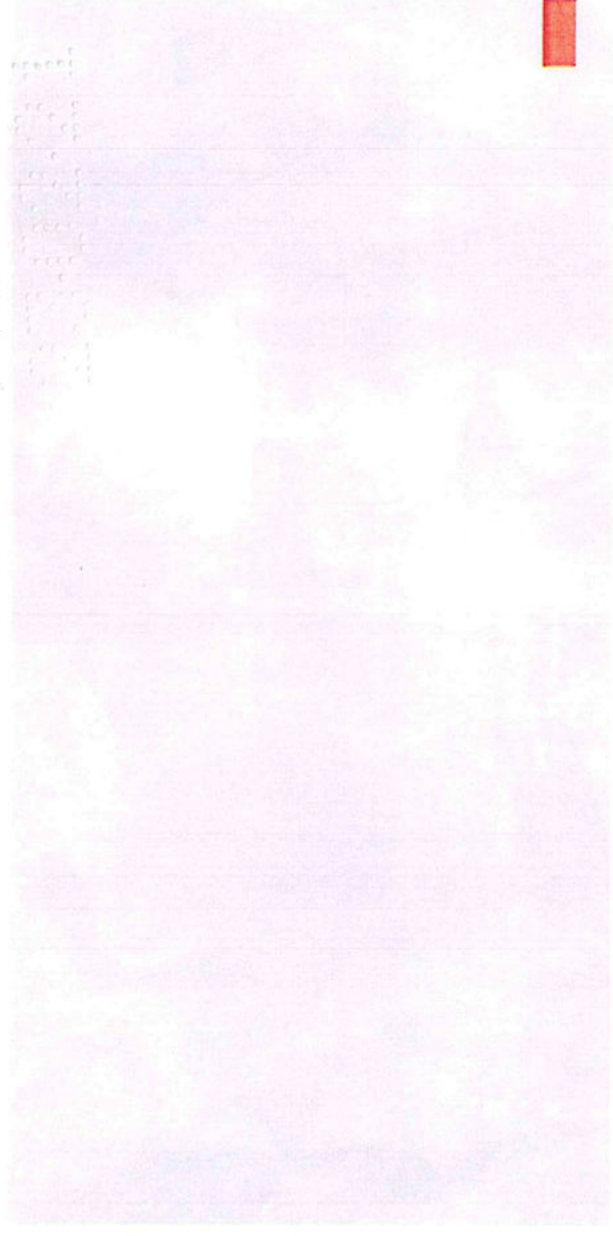
Dotation aux élèves (y compris prise en compte du changement d'ENT)



- **Objectifs :**
 - ✓ Poursuivre et accroître l'aide apportée aux personnes en difficulté, en identifiant de nouveaux dispositifs,
 - ✓ Répondre, dans la grande majorité, aux attentes formulées par les familles, les seniors,
 - ✓ Développer la politique en faveur de la petite enfance par des actions à la Maison de l'Enfance et auprès des assistantes maternelles.

- **Orientations :**
 - ✓ écoute attentive face aux difficultés rencontrées par les personnes les plus fragilisées,
 - ✓ développer la solidarité vers les populations, avec une remise à niveau des réseaux relationnels, notamment par l'aide de bénévoles, (l'épidémie du COVID nous a démontré l'utilité de ce type de relationnel),
 - ✓ écoute attentive sur les attentes des parents et des acteurs de la petite enfance.





MERCI



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 16 FEVRIER 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Matthieu PROLONGEAU,
Brigitte MÉNARD, Daniel PUCELLE, Emmanuelle CAMPOS, Fabrice DARDINIER, Maggy
AULON, Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER,
Julien ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Brigitte AYMOND, Cédric
BORRI, Natacha STAHLER Francis HOFFER, Danièle KUTA,

Etaient excusés : Lidia THIERY donne pouvoir à Didier SARTELET,
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER,
Florence CLIQUET,
Hélène BAROTH,

Etaient Absents : Hervé WILLER,
Brigitte GAYTTÉ,
Edouard CARRE,
Daniel ÉTIENNE,

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 23

Date de la convocation : le 10 février 2021

Délibération n° 3 – Attribution d'une subvention à un groupe d'étudiants de l'I.U.T. Nancy-Brabois :

« *Le ruban vert* », une action menée par 4 étudiants de l'IUT de Nancy/Brabois dans le cadre de leurs études.

Ce projet est la réalisation d'un petit guide A4 servant à se balader dans le parc. Il propose une activité destinée favoriser la détente, l'apprentissage et le bien-être des promeneurs.

Ce projet n'a pas de but lucratif, mais les étudiants ont dû faire face à une dépense de 337.20 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Emploi, développement économique, parcs d'activités, commerçants locaux du 28 janvier 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, **DECIDE D'OCTROYER** une subvention de 337.20 € aux étudiants de l'I.U.T. Nancy-Brabois.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,

Didier SARTELET

